REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA RONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-290 du 31 octobre 08

Décret n° /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR portant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (Enseignement); en tête : Monsieur TSOUMOU Maurice)

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi nº 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général

de la fonction publique;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux

nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement, abrogeant et emplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements

indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres

du Gouvernement;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

-Vu la note de service n° 1312/MEPS-CAB/DGAS/DPAA-SP du 19 novembre 1991 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement au titre de l'année scolaire 1991 - 1992;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

to

DECRETE:

Cly

Artiele 1: Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), nommés au grade de Professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique selon le tableau ci-dessous:

	N°	Noms et Prénoms,	Date	Date de	Option	Observations
1		date et lieu de naissance	d'intégration	Titularisation	du diplôme	
	1	TSOUMOU Maurice) né le 8 mars 1963 à Zanaga	21 janvier 1992	21 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
-	2	ITOUA (Albert) né le 5 mai 1963 à Inkouélé ()	18 décembre 1991	18 décembre 1992	Anglais	ACC = I an
	`3-	BOUROUDJI (SALEY) né le 6 AOÜT 1953 à Pointe-Noire	8 janvier 1992	8 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
	4-	TCHIMBAKALA Jean Claude) né le 11 février 1966 à Côte Mateve	№ janvier 1992	18 janvier 1993	Français	ACC = 1 an
-	5-	MITOUMONA Jonas né le 30 novembre 1962 à Mouyondzi	19 décembre 1991	19 décembre 1992	Anglais	ACC = 1 an
	6-	WOODCOCK (Patricia Madeleine,) née le 23 mars 1963 à Paris Off- (France)	12 janvier 1992	12 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
+	7-	MOUNKALA(Servais Alain) Géoffroy, né le 13 mai 1960 à Brazzaville	√3 janvier 1992	13 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
1	8-	KIBOU Faustin, né le 5 juillet 1961 à Mfila Off	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
-	9-	LOBAMBOLA (Raphaël) né le 26 août 1959 à Liboma	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
+	10-	NIEME Eugène, né le 22 août 1959 à Brazzaville O	2 février 1992	2 février 1993 Own	Anglais	ACC = 1 an
1		1		1	()	

aling

&

944

10					
N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme	Observations
11-	MBOYOKO(Célestin/ né le 16 juillet 1959 à Brazzaville Off-	₹8 février 1992	18 février 1993	Anglais	ACC = 1 an
12-	NGUIMBI(Charlie Casimir, né le 2 juin 1964 à Brazzaville	18 février 1992	18 février 1993	Histoire Géographie	ACC = 1 an
13.	EKOUOMO Alain Roger, né le 22 juin 1965 à Makoua Off-	11 février 1992	11 février 1993	Histoire Géographie	ACC = 1 an
14-	MOUTSINGA Adèle, née le 13 juin 1963 à St-Paul (Hinda)	11 février 1992	11 février 1993	Histoire Géographie	ACC = 1 an
-15-	FATAKI Louis Marie, né le 11 juin 1964 à Brazzaville	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Anglais	ACC = 1 an
16-	BOULOU MENO Pépin le Bref Anselme né le 21 février 1963 à Loulimba	31 janvier 1992	31 janvier 1993	Histoire Géographie	ACC = 1 an
-17-	POATY Patricia Nicole, née le 23 mai 1964 à Pointe-Noire	3 janvier 1992	3 janvier 1993	Histoire Géographie	ACC = 1 an.

Article 2: Les intéressés sont/versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1ère classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC= 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

<u>Article 3</u>: Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



Cels

Article 4: Le présent décret, qui prendre effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./. Brazzaville, le 31 Octobre Denis SASSOU-NGUESSO le Président de la République, Le ministre de l'économie, des finances et du _a ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de budget, la promotion de la femme Mathias DZON Jeanne DAMBENDZE Le ministre de l'enseignement secondaire superieur, de la et chargé recherche scientifique Pierre NZILA **JORC** DGFP/DPME

MFPRAPF/\$ST

2

2

17.

34

DGB DGCF

MEPSSR/S

INTERESSES DOSSIERS

DPAA

SGC/BC